



La lettre d'information
septembre - octobre 2022
Bureau de Bruxelles

Mistral Europe

Les actualités bruxelloises

Plus d'informations sur
[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

LE MOT DU PRESIDENT



C'est la rentrée en Région Sud, et c'est aussi l'occasion de remettre les enjeux européens en perspective avec cette fin d'année. Une année évidemment marquée par la guerre en Ukraine, qui bouleverse nos vies et notre pouvoir d'achat. C'est tout le sens du discours sur l'État de l'Union prononcé par Ursula Von der Leyen : face à la hausse des prix de l'énergie, l'investissement européen autour des énergies renouvelables, et de l'hydrogène notamment, sera renforcé. Il en va de notre indépendance énergétique, et la Région Sud a déjà largement amorcé cette bascule dans le cadre du Plan Climat.

Dans la continuité d'un été dévastateur pour nos massifs, la Présidente de la Commission européenne souhaite également doubler la capacité européenne dans la lutte contre les feux de forêts. Nous soutiendrons bien évidemment cette dynamique, pour poursuivre la « Guerre du feu » à l'échelon européen.

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

LE SOMMAIRE

LE MOT DE BRUXELLES !

ZOOM DU MOIS
Discours sur l'état de l'Union

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

La semaine européenne des régions et des villes

TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

Discours sur l'état de l'Union : la Commission européenne détaille ses mesures d'urgence face à la crise énergétique
3,3 milliards d'euros de financements européens pour les transports « durables »
Lancement des appels à projets 2022 du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

La Commission européenne valide la feuille de route française pour la mise en œuvre de la PAC
La Commission européenne publie la troisième édition de son examen de la mise en œuvre de la politique environnementale dans l'UE

NUMERIQUE

Digital Europe : publication de nouveaux appels à projets pour l'hiver 2022/2023

RECHERCHE ET INNOVATION

La Commissaire européenne Mariya Gabriel à Nice pour la première édition du Campus européen de l'innovation
Retour sur l'Agenda européen de l'innovation

VILLES

Trois nouvelles opportunités pour accompagner les transitions dans les villes européennes !

EMPLOI-AFFAIRES SOCIALES

Une nouvelle stratégie européenne en matière de soins

SANTE

Vers un dépistage du cancer plus étendu et mieux ciblé
3 nouveaux appels dans le cadre du programme EU4Health

DEVELOPPEMENT

Une enveloppe record de 715 M€ pour alimenter le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

CULTURE

Culture Moves Europe : pour une mobilité facilitée des artistes et des professionnels
Media Freedom Act

LES BRÈVES

2023 sera l'année européenne des compétences
Un budget de 100 M€ pour le *Nouveau Bauhaus européen*
Une initiative sur la santé mentale en 2024
Le projet MASSHYLIA parmi les projets retenus au titre du PIIEC Hydrogène

L'AGENDA

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS



LE MOT DE BRUXELLES !

Chers lecteurs,

Le mois de septembre a été marqué par une actualité dense et notamment le discours sur l'Etat de l'Union, sur lequel notre lettre mensuelle revient largement afin d'en détailler les annonces les plus importantes. Le mois de septembre a aussi été le théâtre de grands événements et annonces majeures pour le positionnement de notre région au niveau européen, comme la visite de la Commissaire Mariya Gabriel dans le cadre de l'EU Innovation Campus les 14 et 15 septembre à Nice ou encore l'annonce de la sélection du projet MASSHYLIA, à Fos-sur-Mer, éligible au « Projet important d'intérêt européen commun » sur l'hydrogène. Enfin, le mois de septembre est le mois des nouvelles opportunités avec la publication de nombreux appels à projets, attendue dans les semaines et mois à venir. Notre lettre vous donnera toutes les informations à ce sujet !

Bonne lecture !

ZOOM DU MOIS

Discours sur l'état de l'Union



Comme chaque année, au mois de septembre, la Présidente de la Commission européenne a prononcé son discours sur l'Etat de l'Union européenne, devant le Parlement européen. Ce discours est très important car il fixe, pour l'année à venir, les grandes orientations et priorités d'actions pour la Commission. Il permet également à la Commission de réaliser, devant les eurodéputés, un bilan de l'année écoulée.

Dans sa rétrospective des réalisations de la Commission européenne depuis septembre 2021, Ursula von der Leyen a évoqué quatre grandes thématiques :

- la guerre en Ukraine ;
- la pandémie de Covid-19 ;
- les transitions écologique et numérique ;
- les piliers de la démocratie européenne.

Sur les deux premiers sujets, la Présidente de la Commission européenne a notamment souligné la rapidité de mobilisation de la Commission européenne en réaction à ces deux situations dramatiques. Cela a permis de démontrer que l'Union était bien vivante et avait les moyens de faire face, collectivement, aux enjeux majeurs du monde contemporain. Sur la guerre en Ukraine, elle a notamment rappelé que l'Europe est engagée aux côtés de l'Ukraine en fournissant des armes, en mobilisant des fonds (19 milliards d'euros), en facilitant l'accueil de réfugiés et en imposant de lourdes sanctions à la Russie. La Présidente a souligné que l'effort de l'UE se poursuivra tant que la guerre ne sera pas finie et dans la perspective de la reconstruction de l'Ukraine. Une nouvelle initiative sera notamment lancée pour **réhabiliter**

les écoles ukrainiennes endommagées, avec une contribution de l'UE de 100 millions d'euros. Le rapprochement vis-à-vis de l'UE devra encore s'accélérer avec : le raccordement au réseau électrique européen (d'ores et déjà effectif), la fin des frais d'itinérance entre l'Europe et l'Ukraine, la suspension des droits de douane.

La Présidente a ensuite longuement évoqué l'impact de la guerre sur le **prix de l'énergie en Europe**. Le prix du gaz a notamment été multiplié par 10 depuis le début de la guerre. Elle est revenue sur les mesures prises par l'UE pour diminuer la dépendance au gaz russe dans la perspective de l'hiver (augmentation des capacités de stockage commun et train de mesures pour réduire la consommation électrique). En complément, la Présidente rappelle que la Commission a proposé de **plafonner les recettes des entreprises** qui produisent de l'électricité, mais des entreprises pétrolières, gazières et charbonnières, et qui réalisent actuellement des profits sans précédent. La Commission devrait également **modifier une nouvelle fois l'encadrement temporaire des aides d'état** pour répondre à cette situation. Sur le plus long terme, cette situation et les réflexions engagées devraient déboucher sur une révision en profondeur du fonctionnement du marché de l'énergie.

Sur la diversification des sources d'énergie, la Présidente a mis en avant l'hydrogène, avec l'annonce notamment de la création d'une **Banque de l'Hydrogène**. Cette Banque devrait jouer le rôle de « broker » entre l'offre, la demande et les besoins en investissement pour la production et l'utilisation d'hydrogène. Dotée d'une enveloppe de 3 milliards d'euros, elle aidera à garantir l'achat d'hydrogène, notamment en utilisant les ressources du Fonds pour l'innovation.

La Présidente a également cité les enjeux relatifs à l'**adaptation au changement climatique** et le **doublage des capacités européennes de lutte contre les incendies en 2023, via le mécanisme rescEU**. L'Union européenne achètera dix avions amphibies légers et trois hélicoptères supplémentaires pour compléter la flotte de moyens aériens.

Concernant la compétitivité de l'Union européenne, deux idées ont notamment été mises en avant : un **règlement sur les matières premières et la création d'un nouveau fonds de souveraineté européen**. Sur ce dernier point, le Commissaire en charge de l'industrie, Thierry Breton, est intervenu rapidement après le discours sur l'Etat de l'Union pour préciser sa vision de ce nouveau fonds. Selon Thierry Breton, ce fonds devra être doté d'un budget conséquent, financé par de la dette comme pour NEXTGENUE. Il a déclaré que « sa conception devrait permettre un soutien budgétaire direct, rapide et flexible à des projets bien identifiés présentant un intérêt pour la souveraineté de l'UE dans n'importe quel secteur de notre spectre industriel »

La Présidente a fait part enfin de nouvelles idées pour :

- une gouvernance économique plus souple en ce qui concerne la trajectoire de désendettement des États membres ;
- soutenir les PME, avec notamment un corpus unique de règles fiscales pour les entreprises en Europe et la révision de la directive sur les retards de paiement ;
- une future Communauté politique européenne ;
- moderniser le cadre législatif de l'UE de lutte contre la corruption ;
- une nouvelle initiative sur la santé mentale.

En conclusion, elle s'est exprimée en faveur d'une **révision des traités**, en accord avec les conclusions de la Conférence sur le futur de l'Europe et a soutenu l'idée d'une Convention européenne, telle que demandée par le Parlement européen.

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

La semaine européenne des régions et des villes



La 20^e édition de la [Semaine européenne des régions et des villes \(#EURRegionsWeek\)](#) aura lieu du 10 au 13 octobre 2022 à Bruxelles. Organisée par le Comité des Régions, elle s'est donnée pour mot d'ordre : «Nouveaux défis pour la cohésion de l'Europe». Les thèmes retenus pour l'édition de cette année portent sur les transitions écologique et numérique, la cohésion territoriale et l'autonomisation des jeunes, en accordant une attention particulière au rôle de la politique de cohésion dans la relance durable de l'Europe, comme l'outil de solidarité efficace en réponse aux situations d'urgence et aux conséquences des crises.

Des ateliers de haut niveau, des témoignages et des expositions célébreront le 20^e anniversaire de l'événement, et une chronologie illustrée retracera brièvement son histoire.

Au cours de cette manifestation annuelle de quatre jours, les régions et les villes mettent en valeur leur capacité à créer de la croissance et des emplois et mettre en œuvre la politique de cohésion de l'Union européenne, et démontrent ce faisant l'importance de l'échelon local et régional pour une bonne gouvernance européenne.

Depuis sa première édition en 2003, elle est devenue une plateforme unique de communication et de mise en réseau rassemblant des régions et des villes de toute l'Europe, y compris leurs représentants politiques, leurs fonctionnaires, leurs experts et leurs universitaires. La Semaine européenne des régions et des villes a entrepris nombre d'actions afin de promouvoir la manière dont les régions et les villes utilisent les fonds européens pour améliorer la vie quotidienne des citoyens.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur participera activement à ces échanges avec, entre autres, une contribution dans le cadre d'un [atelier sur la jeunesse organisé par l'OCDE](#).

Plus d'info : [site internet de la Semaine européenne des régions et des villes](#)

TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

Discours sur l'état de l'Union : la Commission européenne détaille ses mesures d'urgence face à la crise énergétique



Dans le contexte de la guerre en Ukraine et de la forte inflation qui s'ensuit, les prix sur le marché européen de l'électricité ont été

multipliés par plus de dix depuis que les approvisionnements en gaz russe ont commencé à diminuer l'année dernière. Ainsi, le *Discours annuel sur l'état de l'Union* le mercredi 14 septembre devant le Parlement européen à Strasbourg était fortement attendu par l'ensemble des citoyens européens et des acteurs de la filière énergétique, dans la continuité de la présentation en mai 2022 de son plan « RePower EU », qui prévoit notamment une accélération du déploiement des énergies renouvelables en Europe pour s'affranchir au plus vite des importations de gaz russe.

A cet égard, Ursula Von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, a présenté une série de mesures temporaires pour faire face à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité en Europe.

Dans une double perspective de réduire les conséquences de cette inflation sur les Européens, tout en assurant la sécurité énergétique de l'UE, celles-ci concernent notamment :

Double réduction pour les Etats membres de la consommation électrique de 5 % pendant les heures de pics, et de 10% de la demande globale d'électricité jusqu'au 31 mars 2023.

Mise en place de « taxe exceptionnelle » ou « contribution de solidarité » avec un reversement temporaire des profits supérieurs à la normale – ou « superprofits » - pour les producteurs d'électricité, d'énergies renouvelables, de nucléaire, de lignite et d'énergies fossiles (calculés selon des modes distincts en fonction de la nature des productions) aux Etats membres, afin qu'ils puissent accompagner par le biais de mesures de protection sociale les consommateurs (ménages, entreprises).

Assouplissement pour une durée limitée du droit européen de la concurrence : les Etats sont autorisés à réglementer les prix de l'électricité à un prix inférieur aux coûts.

La Commission devrait proposer début octobre une série de mesures pour plafonner le prix du gaz. Cette proposition comprend deux objets : la définition d'un prix maximum pour le gaz russe et le plafonnement du prix du gaz utilisé pour produire de l'électricité. En revanche, ce plafond ne s'appliquerait pas au gaz importé par gazoduc depuis la Norvège ou l'Algérie, ni aux livraisons de gaz naturel liquéfié (GNL) arrivant dans l'UE par bateau depuis des pays comme les États-Unis,

le Qatar ou le Nigeria. La CE a en effet estimé que la négociation avec ces partenaires « de confiance » serait un moyen plus efficace de faire baisser les prix du gaz, lesquels sont fixés sur le marché mondial.

Également, la CE a annoncé la création d'une « banque européenne de l'hydrogène », pour garantir les investissements dans les futures infrastructures d'énergie propre, qui « garantira » l'achat d'hydrogène grâce à des fonds tirés du marché européen du carbone -le système d'échange de quotas d'émission-SEQUE). La nouvelle banque « sera en mesure d'investir 3 milliards d'euros afin de contribuer à la construction du futur marché de l'hydrogène (...) passer d'un marché de niche à un marché de masse (...) et produire dix millions de tonnes d'hydrogène renouvelable dans l'UE chaque année d'ici à 2030 ».

A noter que ces projets doivent encore être approuvés par les Etats membres, avec des premières discussions en la matière lors de la réunion exceptionnelle des ministres de l'Energie de l'UE le 30 septembre. Ces mesures proposées s'ajoutent à des initiatives en cours ou déjà approuvées, comme l'objectif de réduction de 15 % de la consommation de gaz d'ici mars 2023, la diversification des sources d'approvisionnement, l'augmentation du stockage de gaz, etc.

A moyen terme, la CE a également annoncé une réforme structurelle du marché européen de l'électricité, afin de « dissocier l'influence dominante du gaz sur le prix de l'électricité », les cours sur les deux marchés étant à l'heure actuelle corrélés.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles –Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

3,3 milliards d'euros de financements européens pour les transports « durables »



La Banque européenne d'investissements (BEI) - ou « Banque européenne pour le

Climat » depuis sa décision en 2019 d'arrêter le financement de toute forme d'énergie fossile - a approuvé en septembre [une enveloppe de 15,1 milliards d'euros](#) à l'appui des entreprises, de l'action en faveur du climat, des transports durables, de l'innovation et de l'aménagement urbain pour toute une gamme de « [projets verts](#) » :

- 6,1 milliards d'euros pour les investissements et la R&D des entreprises ;
- 4,4 milliards d'euros pour l'action en faveur du climat, l'énergie propre et l'eau ;
- 1,3 milliard d'euros pour la santé, l'éducation, l'aménagement urbain et le logement ;
- 3,3 milliards d'euros pour les transports durables.

Le montant alloué aux transports durables soutiendra notamment les investissements dans les transports

urbains, les trains et les véhicules commerciaux à faibles émissions. Le Conseil d'administration de la BEI a ainsi autorisé le financement de nouvelles rames de métro à Paris et Sofia ; de trains régionaux à Munich et de trams-trains à Karlsruhe ; le soutien à un nouveau programme visant à accélérer les investissements dans des parcs de véhicules commerciaux à faibles émissions partout en Europe.

Pour rappel, la BEI a actualisé en juillet 2022 sa politique de financement du secteur des transports qui datait de 2011, en mettant l'accent sur les transports durables et le soutien à l'innovation ; les transports publics et les systèmes de mobilité partagée ; la numérisation « pour une gestion et une utilisation plus efficace des actifs, en particulier dans les zones encombrées » ; l'électrification du rail ; la réhabilitation de l'infrastructure fluviale et le renouvellement des flottes. A l'inverse, la BEI n'investira plus dans l'extension des capacités aéroportuaires ni dans les avions à carburants conventionnels.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles –Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

Lancement des appels à projets 2022 du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe



Une [batterie d'appels du MIE-Transport 2022](#) a ouvert le 13 septembre dernier. Ces

appels à propositions 2022 du MIE-Transport mettent à disposition 5,12 milliards d'euros pour des projets qui doivent contribuer à accroître la durabilité du réseau de transport en vue de l'objectif européen de réduction des émissions liées au transport de 90 % d'ici 2050. Cette enveloppe budgétaire est disponible pour

soutenir des projets d'infrastructure sur les réseaux RTE-T « principal » et « global » dans les domaines suivants : chemins de fer ; voies navigables intérieures ; ports maritimes et intérieurs ; sécurité routière ; terminaux rail-route ; plateformes logistiques multimodales ; plateformes multimodales de transport de passagers ; applications intelligentes et interopérables pour le transport ; mobilité sûre et sécurisée ; résilience des infrastructures. Les candidatures doivent être déposées avant la date limite du 18 janvier 2023, 17H heure française.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles –Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

La Commission européenne valide la feuille de route française pour la mise en œuvre de la PAC



Après plus de trois années de négociations difficiles au niveau européen entre 2018 et 2021 concernant la mouture de la

nouvelle Politique agricole commune (PAC), puis plus de huit mois de discussions entre l'UE et la France sur les contours de sa mise en œuvre au niveau français, la Commission européenne a finalement validé le 31 août 2022 le Plan stratégique national (PSN) français. Soit la feuille de route en termes de priorités et distribution des aides de la PAC sur la période 2023-2027. Le PSN français fait ainsi partie des sept premiers PSNs européens sur les 27 Etats membres que compte l'UE.

L'UE avait retoqué une première version du PSN français jugé insuffisamment "vert" au printemps 2022, sur la base de la version transmise par les autorités françaises en décembre 2021, coconstruite par l'Etat et les régions françaises, ainsi que les représentants de la filière agricole. L'acte d'exécution actant cette validation formelle du PSN français a été publié au Journal officiel de l'UE (JOUE).

Dans un [communiqué](#), le Commissaire européen chargé de l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, souligne que « *cette étape intervient à un moment crucial où l'importance d'apporter un soutien solide à notre secteur agricole ne fait plus aucun doute* », mentionnant à la fois la guerre en Ukraine et la sécheresse. Il ajoute

que "Les fonds seront répartis de manière plus équitable entre les petites et moyennes exploitations familiales, ainsi que les jeunes agriculteurs. En outre, les agriculteurs seront encouragés à adopter de nouvelles innovations, de l'agriculture de précision aux méthodes de production agroécologiques".

En parallèle, la Commission européenne a publié un « [aperçu](#) » des principales mesures du PSN français. Elle estime qu'il est « *aligné avec les ambitions environnementales et climatiques de l'UE* », notamment sa conformité avec le « Pacte vert européen » et sa déclinaison agricole, la stratégie alimentaire "De la Ferme à la Fourchette" (baisse de 50% des pesticides d'ici 2030, avec un quart des terres réservées au bio). Elle observe ainsi que 86 % de la surface agricole se conformera aux règles de la conditionnalité ; salue l'objectif de doubler la part des terres agricoles en bio pour atteindre 18 % en 2027 ; remarque que les exploitations en bio seront récompensées par le plus haut niveau de l'éco-régime français. Elle note également que le budget pour soutenir la production de protéines végétales « augmente de 70 % par rapport à 2020 ».

Pour rappel, pour la période 2023-2027, la PAC est dotée d'un budget de 387 milliards d'euros. Avec une enveloppe de près de 9,4 milliards d'euros de subventions annuelles, la France en demeure la première bénéficiaire au niveau européen.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

La Commission européenne publie la troisième édition de son examen de la mise en œuvre de la politique environnementale dans l'UE



La Commission européenne a publié le 8 septembre la troisième édition de l'[examen de la mise en œuvre de la politique](#)

[environnementale](#)

[européenne \(EIR\)](#) dans l'UE, après celles de 2017 puis 2019.

A cet égard, le commissaire européen à l'Environnement, aux océans et aux pêches, Virginijus Sinkevičius a stipulé que « *Bien que ce rapport montre des progrès dans certains domaines depuis l'examen précédent en 2019, je crains que dans d'autres, l'écart de mise en œuvre ne s'élargisse encore, ce qui nous rend tous plus vulnérables à la pollution de l'environnement et aux risques connexes* ».

Officiellement, l'EIR n'a pas d'incidence sur le pouvoir de la CE d'ouvrir des procédures d'infraction à l'encontre d'un ou plusieurs Etats membres, puisque le but de ces

évaluations est d'aider les États à mieux appliquer les politiques et les règles environnementales. Toutefois, il influence la négociation des services de la Commission dans la gestion des fonds européens, et conditionne la manière dont la thématique environnementale est abordée auprès des régions concernées par les critiques négatives.

Bien qu'il soit complexe de tirer des enseignements génériques à l'échelle européenne compte tenu des disparités et différentiels de situation entre Etats membres, l'évaluation souligne toutefois que :

- La biodiversité continue de décliner, alors même que les réseaux Natura 2000 ne sont pas achevés ;
- Les progrès vers l'obtention d'un bon statut pour les masses d'eau sont lents, mettant notamment en avant la lente mise en œuvre des règles sur le traitement des nitrates et des eaux usées urbaines "en raison d'une planification et d'une infrastructure

inadéquates, malgré la disponibilité des fonds de l'UE" ;

- Des différences considérables entre États membres en matière d'économie circulaire, la prévention des déchets restant "un défi important pour tous les États membres" ;
- La pollution de l'air reste un problème majeur ;
- Un bon niveau général de mise en œuvre de la législation sur le climat, mais les efforts d'adaptation dans chaque État membre et au niveau de l'UE doivent être intensifiés pour faire face à la dure réalité des impacts climatiques croissants ;
- La plupart des États membres doivent améliorer l'accès du public aux tribunaux – en particulier dans les domaines de la planification liés à l'eau, à la nature et/ou à la qualité de l'air– et également tenir le public mieux informé de leur accès aux droits à la justice.
- Pour l'ensemble de l'UE, les besoins d'investissement sont estimés à 110 milliards d'euros par an, alors-même que près des deux tiers de l'écart entre fonds disponibles et fonds investis concerne la lutte contre la pollution en général et la protection et la gestion des plans d'eau.

En ce qui concerne plus spécifiquement la France, le rapport souligne que :

Protection de la biodiversité reste un défi majeur avec trois procédures d'infraction en cours (couverture des

zones Natura 2000 ; protection des cétacés et oiseaux marins ; protection des oiseaux chassables), malgré « des progrès accomplis en matière : économie circulaire, avec des résultats bien au-dessus de la moyenne européenne (...) ; produits chimiques, avec une conception et une mise en œuvre complète des stratégies d'application des règlements Reach et CLP (...) ; aires protégées ».

Qualité de l'air « continue d'être une source de préoccupation importante malgré une diminution des émissions de nombreux polluants atmosphériques et de particules fines (...) avec deux procédures d'infraction concernant le dioxyde d'azote et les PM10" ;

Bruit : « responsable d'au moins 1.500 décès prématurés par an ».

Qualité de l'eau : "Bien que des progrès aient été réalisés dans la lutte contre la pollution de l'eau et les rejets industriels de métaux lourds, le nombre de masses d'eau qui n'ont pas encore atteint un bon état écologique et chimique est encore important" ;

Gestion des déchets : "quelques progrès au cours de la dernière décennie en améliorant son taux de recyclage et en détournant les déchets municipaux de la mise en décharge". Le taux de recyclage est toutefois en baisse depuis 2017 et reste inférieur à la moyenne de l'UE ;

Accès à l'information environnementale : "un problème, notamment l'information sur la prévention des accidents industriels majeurs" (une procédure d'infraction est en cours) ; les vérifications et le contrôle de l'application de la directive Seveso III ; le renforcement de la participation du public »

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles –Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

NUMERIQUE

Digital Europe : publication de nouveaux appels à projets pour l'hiver 2022/2023



Plusieurs nouveaux appels à projets du programme Digital Europe ont été ouverts le 29 septembre 2022, avec une date limite de candidature fixée au 24 janvier 2023 pour la plupart. Les

appels à venir porteront sur les grandes thématiques du programme.

Tous les appels à projets sont déjà disponibles sur la [plateforme en ligne de la Commission européenne](#). Les titres des appels à projets indiqués dans cet article ont été traduits en français. En cas de doute, la version anglaise fait foi.

Intelligence artificielle

La Commission européenne financera le déploiement d'une plateforme « Intelligence artificielle à la demande ». Elle regroupera, comme un catalogue, toutes les ressources européennes fiables en matière d'intelligence artificielle et fera office de guichet unique

pour l'accès des industriels (en particuliers des PME) et des administrations publiques européennes à ces outils.

Cybersécurité

En matière de cybersécurité, le programme Digital Europe proposera sept opportunités de financement :

- « Soutenir la mise en place de la directive NIS et les stratégies nationales de cybersécurité » pour renforcer la cybersécurité des États membres ;

- « Sécuriser les infrastructures et technologies numériques 5G stratégiques », pour soutenir les acteurs pertinents dans les différents États, tels que les régulateurs, dans la mise en place de leurs stratégies et législations nationales de cybersécurité.

- « Déployer le Réseau de Centres de Coordination nationaux avec les États membres », pour soutenir le renforcement des capacités en cybersécurité aux niveaux national, régional et local, ainsi que pour soutenir la coopération transfrontalière.

- « Adoption de solutions innovantes de cybersécurité », pour soutenir l'adoption par le marché et la dissémination de pratiques solutions de cybersécurité

innovantes, notamment pour les PME, améliorer les connaissances et la préparation.

- « Renforcement des capacités des Centres d'opération de sécurité », pour interconnecter les Centres d'opération de sécurité afin de mieux détecter les cybermenaces, accumuler et partager les connaissances.

- « Résilience de l'Union européenne en matière de cybersécurité, coordination et gammes de cybersécurité », pour des Etats membres capables de réagir de façon coordonnée à des incidents de cybersécurité de grande échelle, ainsi qu'en mesure de fournir une offre de cybersécurité de haut niveau, en matière de connaissances, de compétences avancées et de plateformes de test.

- « Analyse et capacités de certification », pour améliorer les capacités et la coopération des acteurs du domaine de la certification en matière de cybersécurité, en lien avec la réglementation européenne.

Espaces de données et cloud

Quatre appels sur le déploiement d'espaces de données seront publiés. Ils couvriront les thématiques smart communities, manufacture, média et mobilité. Un appel sera aussi lancé pour financer des pilotes à grande échelle de solutions en cloud-to-edge.

Compétences numériques avancées

En matière de compétences numériques avancées, un seul nouvel appel est proposé pour la fin d'année 2022. Il portera sur le développement de modules ou

programmes d'enseignement spécialisés dans des domaines clés. L'objectif de cet appel, doté de 56 millions d'euros, est de contribuer à la formation de spécialistes du numérique en Europe pour répondre à la pénurie de compétences et aux besoins des employeurs européens. L'appel à projets vise également à développer des écosystèmes d'excellence en interconnectant les établissements d'enseignement supérieur avec les acteurs du secteur privé.

European Digital Innovation Hubs / Pôles européens d'innovation numérique

Enfin, à la suite du premier appel à projets clôturé en 2022, une nouvelle opportunité de financement est proposée pour sélectionner de nouveaux pôles européens d'innovation numérique, aussi appelés EDIH. Ces pôles auront pour mission principale d'offrir un accompagnement en matière de transition numérique aux acteurs publics et privés (notamment les PME) de leur territoire, en complémentarité avec d'autres pôles et acteurs européens. Le nouvel appel a été ouvert pour une brève période, du 29 septembre au 16 novembre 2022. Cet appel a pour objectif de compléter et d'équilibrer le réseau des EDIH afin d'obtenir une couverture de toutes les régions européennes. Il s'adressera tout particulièrement aux candidats non retenus au premier appel. En Région Sud, le projet MOVE2DIGITAL, porté par un consortium mené par le Pôle SCS, a été sélectionné en juin 2022.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

RECHERCHE ET INNOVATION

La Commissaire européenne Mariya Gabriel à Nice pour la première édition du Campus européen de l'innovation



La première édition du Campus européen de l'innovation a eu lieu les 14 et 15 septembre à Nice, dans les locaux de l'IMREDD, l'Institut méditerranéen du

risque de l'environnement et du développement durable.

Imaginé par la Commissaire européenne à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, Mariya Gabriel, le Campus européen de l'innovation est un événement à dimension européenne mettant en valeur le rôle des régions et des collectivités locales, des établissements d'enseignement et de la jeunesse, mais aussi des chercheurs, des innovateurs et des investisseurs, pour favoriser le développement et la diffusion de l'innovation en Europe.

Nice et la Région ont été choisies par la Commission européenne pour accueillir la toute première édition du « European Innovation Campus ». L'événement a été

coorganisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Université Côte d'Azur et la Métropole Nice Côte d'Azur.

L'événement a débuté le 14 septembre en fin d'après-midi avec un mot de bienvenue du directeur de l'IMREDD, Eric Dumetz, suivi d'une keynote sur l'innovation par Emilia Garito, Directrice de l'entreprise italienne Quantum Leap IP. Une séquence dédiée aux jeunes innovateurs pour le climat a permis de présenter six projets innovants portés par des étudiants ou de jeunes entrepreneurs et d'échanger avec un panel d'experts.

Cette première journée a été clôturée par des allocutions officielles de la Commissaire Mariya Gabriel, du Maire de Nice président de la Métropole Nice-Côte d'Azur et Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Christian Estrosi, du Président de l'Université Côte d'Azur, Jeanick Brisswalter.

La seconde journée a été introduite par Magali Altounian, Adjointe au Maire de Nice déléguée aux

institutions européennes et au rayonnement de la ville, Conseillère métropolitaine et Présidente de la Commission Europe de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Puis la Commissaire européenne a participé à un échange avec cinq entrepreneuses de Provence Alpes-Côte d'Azur sur le sujet des femmes dans l'entrepreneuriat et l'innovation.

Le Directeur en charge des sujets Croissance et Innovation pour le Centre Commun de Recherche, M. Mikel Landabaso, a ensuite réalisé une présentation sur les enjeux actuels pour l'innovation en Europe.

Enfin, plusieurs séquences d'échanges se sont succédé : deux tables-rondes portant sur les modalités de soutien

aux entrepreneurs et aux innovateurs à l'échelle européenne, régionale et locale ; un atelier sur les Industries Culturelles et Créatives et un atelier sur le sujet de l'intelligence artificielle au service des territoires.

Cette première édition a rassemblé environ 250 personnes. Le prochain Campus européen de l'innovation devrait avoir lieu à Sofia (Bulgarie) en septembre 2023.

Pour voir ou revoir l'événement, rendez-vous sur [sa page internet](#).

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRE – landre@maregionsud.fr

Retour sur l'Agenda européen de l'innovation



Le Campus de l'innovation européen à Nice a également permis à la Commissaire de revenir longuement sur [l'Agenda européen de l'innovation](#). En effet, le 5 juillet 2022, la Commission européenne a présenté son nouvel agenda européen de l'innovation. L'objectif de cette nouvelle stratégie est de renforcer la mobilisation des financements et ressources disponibles pour accompagner les start-up technologiques européennes et, ainsi, de pouvoir concurrencer la Chine, la Corée du Sud, le Japon et les Etats-Unis dans le développement de technologies de rupture.

L'agenda européen de l'innovation définit ainsi cinq initiatives phares qui seront déclinées dans les années à venir :

1. Financement des scale-up : la Commission européenne souhaite que des investisseurs

institutionnels et privés financent le développement des entreprises innovantes à forte croissance ;

2. Accélérer l'innovation dans les écosystèmes européens : 10 milliards d'euros seront consacrés à des projets d'innovation à caractère interrégional afin d'accélérer et renforcer l'innovation partout dans l'Union européenne ;

3. S'intéresser aux talents deeptech : Bruxelles souhaite susciter l'intérêt, attirer et retenir les talents dans un contexte où la guerre des talents et des compétences fait rage ;

4. Mise en place de lieux dédiés : l'innovation sera favorisée à l'aide d'espaces d'expérimentation et de marchés publics dédiés (par exemple, des bacs à sable réglementaires, des bancs d'essai, etc.).

5. Améliorer les outils d'élaboration des politiques : en utilisant des données fiables et comparables, ainsi que des définitions communes (terminologies et indicateurs communs), les pays pourront ensemble coordonner leur politique en matière d'innovation.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Lucie DUROCHER – ldurocher@maregionsud.fr

VILLES

Trois nouvelles opportunités pour accompagner les transitions dans les villes européennes !



Trois séries d'appels à projets ciblant les villes et aires urbaines ont été lancés ou sur le point d'être lancés. Cet article fait le

point sur ces opportunités.

Tout d'abord, le [prochain appel du programme « European Urban Initiative »](#) sera lancé prochainement (octobre 2022 – avec une date limite pour candidater en janvier 2023). Les thématiques de l'appel se concentreront cette année sur les sujets phares du « Nouveau Bauhaus Européen ». L'European Urban initiative permet aux aires urbaines en Europe de

mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face aux défis urbains qu'elles rencontrent. Elle s'adresse aux autorités urbaines de plus de 50 000 habitants, ou groupements d'autorités urbaines d'une population totale d'au moins 50 000 habitants. L'Initiative cofinance 80 % des activités liées aux projets sélectionnées, via des subventions pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros. Le prochain appel sera dédié aux thématiques du « Nouveau Bauhaus Européen ». Le « Nouveau Bauhaus Européen » a été lancé par la Commission européenne en 2020. L'objectif de l'initiative est d'utiliser les arts et la culture comme un moyen d'accélérer la transition vers des modes et lieux de vie plus durables et inclusifs. L'appel à projets 2022 de l'« European Urban Initiative » ciblera les projets contribuant aux objectifs du Nouveau Bauhaus

Européen sur 4 thématiques : Construction et rénovation dans un esprit de circularité et de neutralité carbone ; Préservation et transformation du patrimoine culturel ; Adaptation et transformation des bâtiments pour des logements abordables ; Régénération des espaces urbains. Une [session d'information](#) sur ces appels aura lieu à Bruxelles le 19 octobre prochain.

Ensuite, le [premier appel à projets transnational du partenariat européen](#) « Conduire les transitions urbaines vers un avenir durable » (DUT pour Driving Urban Transitions) a été lancé le 21 septembre. Selon les objectifs de ce partenariat européen cofinancé du programme Horizon Europe, cet appel à propositions vise à soutenir des projets transnationaux de recherche et/ou d'innovation portant sur les défis urbains afin d'aider les villes dans leur transition vers une économie et un fonctionnement plus durables. Trois thèmes sont ciblés par cet appel doté d'un budget de 70 millions d'euros : Quartiers à énergie positive - Transformer le système énergétique urbain ; La ville en 15 minutes - Repenser le système et l'espace de mobilité urbaine ; Economies urbaines circulaires - Une approche intégrée pour le verdissement urbain et les transitions de circularité. Chaque proposition doit impérativement impliquer au moins trois partenaires de trois pays éligibles, les projets sélectionnés étant cofinancés par les 41 agences de financement nationales ou régionales des 27 pays participant au partenariat DUT. L'agence de financement responsable pour la France est l'ANR. Les candidatures doivent être soumises en deux étapes (21 novembre 2022 et 3 mai 2023). Une session d'information sur ces appels aura lieu en ligne le 18 octobre.

Enfin, le programme URBACT IV a été lancé. Ce programme de coopération territoriale européenne aidera les villes à faire face aux transitions écologique, juste et numérique, au moyen d'activités de mise en réseau, de renforcement des capacités et de renforcement des connaissances. L'objectif est de promouvoir un développement durable intégré dans les villes, d'améliorer les politiques des villes et d'améliorer l'efficacité de la politique de cohésion dans les villes. Le programme URBACT IV soutiendra également les réseaux transnationaux afin d'améliorer la capacité des villes européennes à : concevoir et mettre en œuvre conjointement des plans d'action intégrés liés aux défis communs en matière de développement urbain durable; adapter et réutiliser les bonnes pratiques urbaines établies; et concevoir des plans d'investissement pour reproduire les éléments des actions innovatrices urbaines. URBACT et l'initiative urbaine européenne travailleront en collaboration pour proposer une offre cohérente aux parties prenantes urbaines et soutenir les villes pour leur développement urbain intégré et durable dans le cadre de la politique de cohésion. Le premier appel d'URBACT IV sera lancé en janvier 2023. Les villes et autres entités qui souhaitent rejoindre un réseau de planification des actions seront les bienvenues pour établir des partenariats et envoyer des candidatures dans les trois mois qui suivent. URBACT IV proposera également plusieurs outils pour aider les villes, tels qu'un outil en ligne de recherche de partenaires, qui les aidera à trouver des partenaires pour leur projet ou à contacter des personnes ayant des idées existantes. Cette plateforme sera lancée sur le site web d'URBACT dans le courant du mois d'octobre. Une [session d'information](#) sur le programme est prévue le 11 octobre.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Lucie DUROCHER – ldurocher@maregionsud.fr

EMPLOI-AFFAIRES SOCIALES

Une nouvelle stratégie européenne en matière de soins



Le 7 septembre dernier, la Commission a présenté sa stratégie en matière de soins pour les aidants,

professionnels ou non, et les bénéficiaires de soins. Avec cette stratégie, la Commission souhaite garantir l'existence de services de soins abordables, accessibles et de qualité pour tous, dans toute l'Union européenne.

La Commission européenne veut ainsi renforcer la qualité des soins de longue durée apportés aux personnes dépendantes et valoriser le rôle des aidants, qu'ils soient des professionnels ou des aidants informels.

Cette [Stratégie européenne pour les soins](#) entend aussi améliorer l'accès aux services de garde d'enfants dans l'UE pour soulager le quotidien de ces aidants et améliorer plus généralement l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. La Commission a proposé à ce titre deux nouvelles recommandations du Conseil, respectivement sur la révision des objectifs de Barcelone en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance et sur l'accès aux services de garde d'enfants ainsi que sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité.

Pour le commissaire aux Affaires sociales, Nicolas Schmit, si l'organisation des soins à la personne ou des services de garde d'enfants demeure une compétence nationale, « l'UE peut aider les États membres à concevoir de bons systèmes ».

Elle peut aussi les encourager à valoriser ces professions et « *cela passe par des hausses de salaires, de meilleures offres de carrières et de meilleures normes de santé et de sécurité au travail* », a dit le commissaire.

Ainsi, la Commission européenne propose :

- De réviser les objectifs en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance en vue d'accroître la participation des femmes au marché du travail.
- De soutenir les aidants non professionnels, qui sont souvent des femmes et des proches de bénéficiaires de soins, au moyen de formations, de services de conseil et d'un soutien psychologique ou financier.
- De concevoir une éducation et une formation continue tout au long de la vie pour les prestataires de soins.
- De stimuler la négociation collective et le dialogue social, en vue d'une amélioration des salaires et des conditions de travail.
- De ratifier et de mettre en œuvre la convention n° 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Dans cette stratégie, la Commission européenne s'engage à :

- Lancer, d'ici la fin de 2022, une étude recensant les conditions d'admission et droits actuels des prestataires de soins de longue durée originaires de pays tiers dans les États membres. La Commission étudiera également la valeur ajoutée et la faisabilité de la mise en place, au niveau de l'UE, de programmes visant à attirer des aidants professionnels, en tenant compte de la dimension éthique de ces programmes, comme indiqué dans l'initiative «

Attirer des compétences et des talents dans l'UE»,.

- Promouvoir les possibilités offertes au personnel de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance dans le cadre des programmes Erasmus+ de développer en permanence leurs compétences professionnelles par la conception de programmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance, de méthodes d'enseignement innovantes et de nouveaux supports d'apprentissage pour les enfants.
- Promouvoir la mise en place d'un partenariat pour les compétences au titre du pacte pour les compétences dans le secteur des soins de longue durée.
- Prendre en compte les compétences numériques dans les secteurs de la santé et des soins dans le cadre du programme pour une Europe numérique (cours de master, formations de courte durée) ainsi que dans le cadre du programme EU4Health en offrant des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel pour les professionnels de la santé.
- Faire progresser la veille stratégique sur les besoins et tendances actuels et futurs en matière de compétences dans le secteur des soins de longue durée, en étroite coopération avec le CEDEFOP.

Prochaines étapes

Les propositions de recommandations du Conseil présentées par la Commission seront examinées par les États membres en vue de leur adoption par le Conseil. Selon les propositions de la Commission, les États membres devraient informer la Commission des mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations un an après leur adoption.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

SANTE

Vers un dépistage du cancer plus étendu et mieux ciblé



La Commission européenne souhaite revoir les orientations européennes en matière de dépistage du cancer, c'est pourquoi elle a présenté le 20 septembre dernier, [des propositions](#) pour une mise à jour, dans le cadre

de l'Union pour la Santé.

La commissaire à la Santé et à la Sécurité alimentaire, Stella Kyriakides, a insisté, en présentant le texte, sur les

principes d'égalité et d'accès ainsi que sur des efforts pour un diagnostic précoce.

« *Nous voulons tester plus et mieux* », a déclaré la Commissaire. Cela se traduit dans la proposition de la Commission européenne par un objectif ambitieux : que le dépistage du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal soit proposé à 90% de la population satisfaisant aux critères d'ici 2025. Cette volonté se traduit également en une proposition de dépistage plus ciblé et en une extension du dépistage organisé à trois types de cancer supplémentaires (poumon, prostate, estomac).

La proposition recommande également de tenir compte des dernières connaissances scientifiques pour privilégier les techniques de dépistage les moins invasives.

Pour rappel, le plan cancer européen est doté d'un soutien européen de 4 M€.

Un soutien financier spécifique

La Commissaire Kyriakides a, en outre, annoncé un soutien financier européen du programme *EU4Health* de 30M€ pour le renforcement, la mise en œuvre et le suivi d'approches innovantes pour les cancers du sein, du col de l'utérus et de

l'estomac. 8,5 M€ sont prévus pour la mise en œuvre des lignes directrices européennes et pour les contrôles de qualité du cancer du sein et du cancer colorectal. 60 M€ sont disponibles au titre d'*Horizon Europe* pour le développement de nouvelles technologies de dépistage et de technologies précoces.

Les États membres ont la possibilité de faire usage des instruments de la politique de cohésion et de la 'Facilité pour la reprise et la résilience'. La commissaire a annoncé que des fonds supplémentaires seraient prévus d'ici 2023.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

3 nouveaux appels dans le cadre du programme EU4Health

Trois appels à propositions ont été publiés dans le cadre du [programme de travail annuel EU4Health 2022](#).

EU4H-2022-PJ-11: Appel à propositions sur les MNT – maladies cardiovasculaires et diabète, budget: 5 M€	EU4H-2022-PJ-12: Appel à propositions sur la prévention du cancer et d'autres MNT – action sur les déterminants de la santé, budget: 11 M€	EU4H-2022-PJ-14: Appel à propositions pour soutenir le déploiement de la deuxième cohorte du programme interspécialité de formation sur le cancer, budget: 7 M€
*Ces appels resteront ouverts jusqu'au 21 février 2023 et feront l'objet d'une session d'information en ligne organisée par l'Agence HaDEA le 19 octobre 2022 (14h00-17h00). Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr		

DEVELOPPEMENT

Une enveloppe record de 715 M€ pour alimenter le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme



[L'Union européenne contribuera à hauteur de 715 M€](#) au renflouement du Fonds mondial de lutte contre le sida,

la tuberculose et le paludisme pour la période 2023-2025, a annoncé la Commission européenne mercredi 21 septembre à New York, où est réunie l'Assemblée générale des Nations Unies.

Créé en 2002, le Fonds mondial vise à mettre à éradiquer ces trois maladies d'ici à 2030.

Les 715 M€ seront financés par le budget de l'UE. Ce montant s'inscrit dans le cadre d'une contribution plus

large de l'UE et ses États membres, totalisant plus de 4 milliards d'euros pour 2023-2025.

150 M€ ont déjà été mis à disposition en 2022 par le budget de l'UE pour le mécanisme de réponse Covid-19 (C19RM) du Fonds mondial afin d'aider les pays à couvrir les coûts des équipements de protection individuelle, des tests de diagnostic et des traitements.

« Après avoir uni nos forces pour lutter contre la Covid-19, nous devons nous remettre sur les rails pour vaincre d'autres maladies mortelles », a déclaré Mme von der Leyen.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

CULTURE

Culture Moves Europe : pour une mobilité facilitée des artistes et des professionnels



Le nouveau programme de mobilité pour les artistes et les professionnels de la culture, sera financé par le programme

Europe Créative, il sera mise en œuvre par le Goethe-Institut dans le cadre d'un accord avec la Commission européenne.

La nouvelle initiative [Culture Moves Europe](#) deviendra une action permanente dans le cadre du programme Europe créative et fera suite au succès du projet pilote I-Portunus qui s'est déroulé entre 2018 et 2022. Il soutiendra des artistes, opérateurs culturels et organisations d'accueil, de tous les secteurs couverts par le volet CULTURE et des pays participant au programme Europe créative. Les artistes émergents feront l'objet d'une attention particulière.

Culture Moves Europe dispose d'un budget de 21 M€ pour les trois prochaines années. Cela permettra à environ

7 000 artistes, créateurs et professionnels de la culture de :

- Partir à l'étranger pour le développement professionnel ou des collaborations internationales
- Co-produire
- Co-crée
- Présenter leurs œuvres à de nouveaux publics

Le programme Culture Moves Europe sera [lancé officiellement le 10 octobre](#) par Mariya Gabriel, Commissaire européenne chargée de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, à l'occasion d'un événement qui réunira des représentants des secteurs culturels et créatifs.

10 octobre : [lancement des 1ers appels individuels](#)

Janvier 2023 : [lancement des 1ers appels Résidences](#)

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

Media Freedom Act



Le [Media Freedom Act](#) a pour but de préserver la liberté et le pluralisme des médias face aux pouvoirs politiques et

industriels, a des implications très concrètes.

Il fixe une série de garanties d'indépendance des rédactions et vise une plus grande transparence de l'actionnariat. Dans le projet de texte, le groupe des régulateurs des médias, l'Erga, s'émancipe de la Commission pour devenir un « conseil européen »

indépendant. En lien avec la Commission, il peut émettre un avis sur un rachat de média, s'il semble poser un risque pour la pluralité, ainsi que sur des mesures prises par une autorité nationale.

Côté numérique, il impose aux plateformes la notification précoce des médias lors du retrait de leurs contenus, en ligne avec ce que demandent les éditeurs de presse.

Le règlement est accompagné d'une recommandation sur de bonnes pratiques observées en Europe, que les États membres seront invités à suivre. Le texte subira probablement des retouches lors des ultimes discussions entre cabinets de Commissaires.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

LES BRÈVES

2023 sera l'année européenne des compétences

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, l'a annoncé lors de son Discours sur l'état de l'Union du 14 septembre : 2023 sera l'Année européenne des Compétences, entendues au sens de « qualifications professionnelles ». Cette annonce signifie qu'un focus particulier sera mis sur cette thématique tout au long de l'année, afin de faire en sorte qu'elle soit mieux prise en compte au travers des travaux des institutions européennes.

L'année 2022 avait, pour sa part, été déclarée Année européenne de la Jeunesse. Cela avait été accompagné de l'annonce d'un nouveau programme de mobilité dénommé ALMA, dont la mise en place est en cours.

Pour l'année 2023, Ursula von der Leyen a notamment exprimé le souhait d'accroître les financements pour la formation continue et de contribuer à une meilleure adéquation entre les compétences des chercheurs d'emplois

et les besoins du marché. Par ailleurs, des mesures seront prises pour faciliter le recrutement de personnel qualifié basé en dehors de l'Union européenne.

Un budget de 100 M€ pour le Nouveau Bauhaus européen

La Commission européenne entend augmenter « *considérablement* » le financement des sujets consacrés au *Nouveau Bauhaus européen* (NBE) avec un budget prévu de plus de 100 millions d'euros qui seront inscrits au programme de travail du programme-cadre *Horizon Europe* pour la période 2023-2024. Pour sa part, [le Parlement européen](#) plaide pour une modification du règlement instaurant *Horizon Europe* lors de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 afin de créer un programme spécifique doté de 500 millions d'euros.

Une initiative sur la santé mentale en 2024

Lors de son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé la proposition d'une initiative sur la santé mentale en 2024. La présidente souhaite « *un soutien approprié, accessible et proposé à un prix abordable* » pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. La Commissaire à la Jeunesse, Mariya Gabriel, a ajouté que la santé mentale des jeunes représentait une priorité. Cette annonce intervient au lendemain du vote, par le Parlement européen, d'un [rapport d'initiative](#) élaboré par Hannes Heide (S&D, autrichien) sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 chez les enfants. Le rapport invite les États membres et la Commission à mieux dépister, évaluer et appréhender les problèmes de santé mentale chez les jeunes et les enfants.

Le projet MASSHYLIA parmi les projets retenus au titre du PIIEC Hydrogène

La Commission européenne a autorisé, le 21 septembre, le versement de 5,2 milliards d'aides publiques, par treize États membres, pour soutenir le deuxième projet important d'intérêt commun (Piiec) sur l'hydrogène bas carbone et renouvelable. Le projet IPCEI Hy2Use vise à soutenir la recherche et l'innovation ainsi que les premiers déploiements industriels sur la chaîne de valeur de l'hydrogène. Le projet MASSHYLIA, porté par TotalEnergies et ENGIE, basé à la Fos-Sur-Mer, fait partie des projets éligibles dans le cadre du PIIEC.

L'AGENDA		
10-13 octobre 2022 Semaine européenne des Régions et des Villes – Format hybride (Bruxelles) Plus d'informations	11 octobre 2022 EIT Summit – Bruxelles Plus d'informations	24-28 octobre 2022 European H2 Week Plus d'informations
16 et 17 novembre 2022 Sommet européen sur le cancer - Format hybride (Bruxelles) Plus d'informations		

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE, COPERNICUS, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE, HORIZON 2020, COSME, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, L'EUROPE POUR LES CITOYENS ,
EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION, EUROPEAID.

L'EQUIPE



Lucie DUROCHER
Directrice,
Innovation,
Entreprises

ldurocher@mareregionsud.fr



Corinne ROUSSEAU
Assistante de
direction

crousseau@mareregionsud.fr



Robin GUILLON
Chargé de mission
Environnement,
Agriculture et

Affaires Maritimes

rguillon@mareregionsud.fr



Marie-Laurence COM
Chargée de mission
Formation, Culture
et Emploi, Santé

mlcom@mareregionsud.fr



Loeizig ANDRÉ
Chargée de mission
Numérique,
Education,
Enseignement

supérieur, Tourisme

landre@mareregionsud.fr

LES ACTEURS HEBERGES

Karl STOECKEL

Représentant Université Aix-Marseille AMU

Karl.stoeckel@univ-amu.fr

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

representation.bruxelles@mareregionsud.fr



DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57



DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

62 RUE DU TRONE - 1050 BRUXELLES

BELGIQUE